

Nombre de conseillers élus : 60
Conseillers en fonction : 60
Conseillers présents : 31
Vote par procuration : 11

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 12 AVRIL 2023 A 18H30

Délibération n°2023-011 :
Passage à l'instruction budgétaire et comptable M57

Sous la Présidence de M. Denis HOMMEL, Président

Membres titulaires présents :

ANTONI Marc, BALL Jean-Luc, BEURIOT Nadine, BUBEL Rémy, COUSANDIER Daniel, DRION Denis, GAST René, GEORG Michel, GIRAUD Philippe, HAENNEL Jean-Paul, HOERTH Céline, HOFFMANN Hubert, HOMMEL Denis, JOERGER Alain, JOERGER Fabien, KAISER Rosita, KIEFER Geneviève, KLEIN Michel, KRAEMER Bruno, KRILOFF Sébastien, LORENTZ Michel, MEYER Agnès, RIEDINGER Raymond, RIEGER Elisabeth, RUCK Sandra, SCHAEFFER Serge, SITTER Jean-Louis, STOLTZ Pascal, STUMPF René, STURM Claude, WEIGEL Eric.

Mesdames, Messieurs :

Membres excusés donnant pouvoir :

AMBOS Danièle, EICHWALD Anne, HOMMEL Martine, HUSSON Christiane, JULIEN Marie Anne, KELLER Jacky, KLÖPPER Bénédicte, LICHTBLAU Monique, POUILLARD Sylvie, SCHEYDECKER Camille, SCHMALTZ Isabelle.

Mesdames, Messieurs :

Membres excusés :

BOEHLER Philippe, CLAUSS Danièle, CRIQUI Anne, DEGOURSY Michel, FLEITH Rachel, FRITZ André, HECK Mylène, HELFFRICH Gérard, HENTSCH Bernard, HEYD Frédéric, HIRSCH Cinthya, KLEIN Christophe, LAAS Francis, PETRAZOLLER Richard, STOLTZ Jean-Luc, TIMMEL Yannick, WEIGEL Jacques.

Mesdames, Messieurs :

Assistent en outre :

DNA : Marie GERHARDY

DGFIP : Sébastien DURST

Bureau d'études VE2A-AID Observatoire – Atelier des territoires : Claude MAURY, Marceau HABRANT Frédéric REGNIER et Nicolas STACHNICK

PETR : Sylvie GREGORUTTI, Directrice et Fabienne BIENFAIT, Secrétariat

DELIBERATION N° 2023-011
PASSAGE A L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Le Président informe l'Assemblée que l'instruction budgétaire et comptable M14 va être progressivement remplacée par l'instruction M57 d'ici le 1er janvier 2024. Il est ainsi proposé de passer à cette instruction M57 le 1er janvier 2024.

Cette nouvelle instruction comptable permettra :

- de gagner en souplesse de gestion des crédits budgétaires,
- de se rapprocher encore du plan comptable général utilisé dans le privé

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU l'article 106III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de république ;

VU l'avis favorable de comptable du Service de Gestion Comptable de Haguenau ;

Décision

Le Comité syndical, après délibération et à l'unanimité,

- **ADOpte** la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée à compter du 1er janvier 2024 ;
- **PRECISE** que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets du PETR de la Bande Rhénane Nord gérés actuellement en M14 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement nomenclature comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance



Serge SCHAEFFER

Le Président



Denis HOMMEL

